



COLLECTE DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES

MANUEL DE L'AGENT DE
DECHETERIE

EcoLogic

EcoLogic

ECOLOGIC : éco-organisme agréé

Ecologic est un éco organisme qui **assure pour le compte des fabricants et metteurs sur le marché d'équipements électriques et électroniques, d'articles de sport et loisirs et d'articles de bricolage et de jardin thermiques**, la collecte et le traitement de ces produits en fin de vie.

Ecologic **développe des partenariats** offrant aux citoyens et aux entreprises divers moyens pour se débarrasser de ces équipements: déchèteries communales et professionnelles, distributeurs, acteurs de l'ESS, collecte dans les entreprises...

Pour assurer les prestations de collecte et de traitement Ecologic fait appel à **des prestataires qu'il audite annuellement pour s'assurer de la conformité réglementaire** des opérations effectuées et du respect de son cahier des charges.

ABJ TH : Les matériels concernés (liste non exhaustive)

- ✓ Tronçonneuse
- ✓ Broyeur
- ✓ Pompe
- ✓ Fendeuse
- ✓ Tondeuse tractée
- ✓ Souffleur
- ✓ Motobineuse
- ✓ Motoculteur
- ✓ Débroussailleuse
- ✓ Rotofil
- ✓ Coupe-bordure
- ✓ Tondeuse auto-portée
- ✓ Bétonnière
- ✓ Fraiseuse à neige

Et leurs accessoires

- ✓ Chaîne de tronçonneuse
- ✓ Panier de ramassage
- ✓ Découpeuse à disque résine

MATÉRIELS NON CONCERNÉS

Machines ABJ Thermiques vendues exclusivement à des Professionnels

Machines fonctionnant avec une batterie ou cable = à mettre en zone DEEE

« Un Article de Bricolage et de Jardin(ABJ) est un équipement outillage manuel ou thermique, destiné à une activité consistant en des travaux de réparation, d'installation ou d'aménagement et / ou des activités d'aménagement et d'entretien d'un jardin, susceptible d'être possédé par les ménages. »
Source ADEME



Les conditions opérationnelles – la collecte ABJ Th

Petits ABJth



Dans les contenants



ABJ volumineux



Stockage au sol

INTERVENTION

DANS LES 72H
À PARTIR DU JOUR
DE LA DEMANDE

Seuil minimum d'enlèvement

Le seuil minimum de collecte est fixé à **400kg** ou **8 Unités de Manutention (UM)**

CONTENANT



2
UM

VRAC

2 ABJ Th volumineux
(type tondeuse)

1
UM



1 ABJ Th très volumineux
(type tondeuse
autotractée)

1
UM



Signalétique en déchèterie

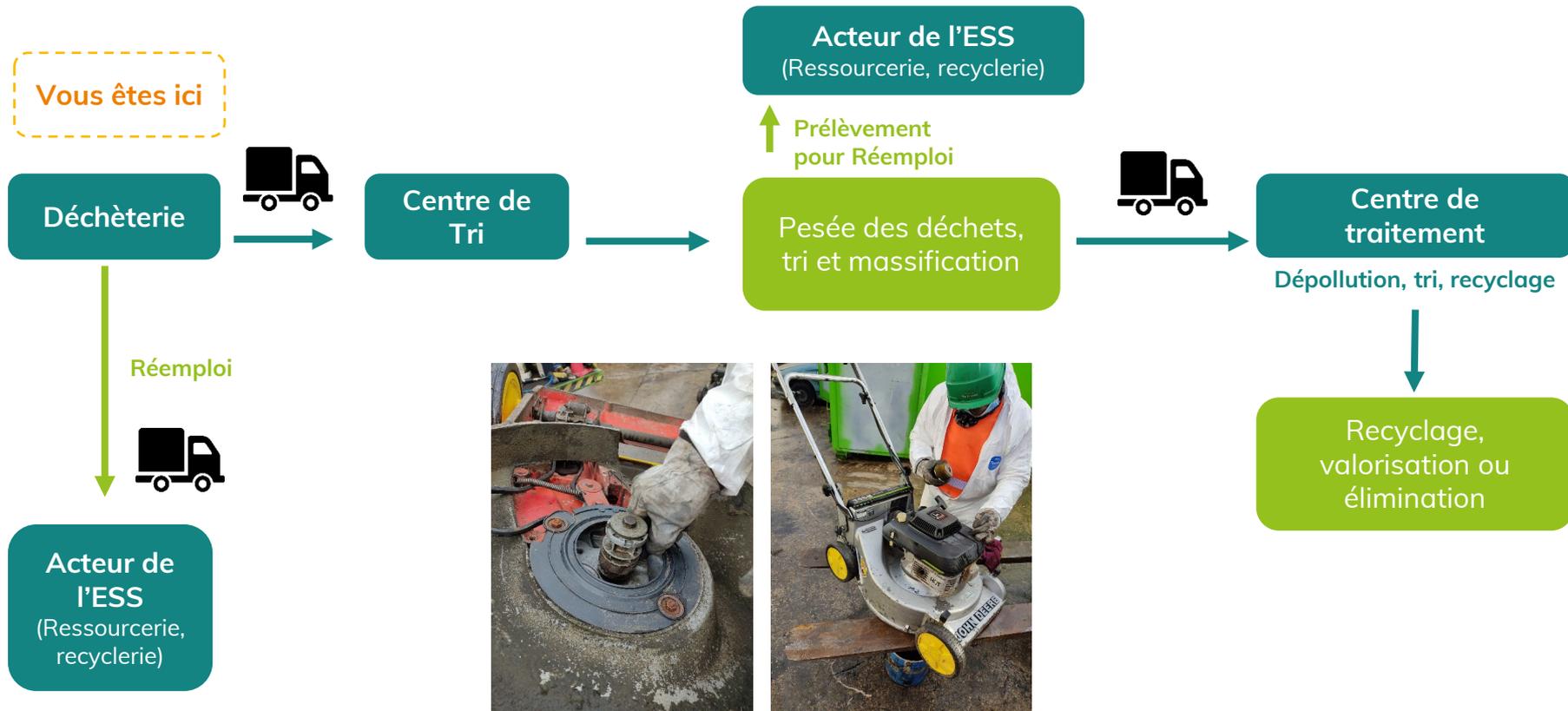
- ✓ La zone ABJ th doit être équipée de la signalétique
- ✓ Une signalétique « ne pas déposer d'articles de bricolage et jardin thermique» doit être apposée sur les bennes ferraille et tout-venant
- ✓ Si possible, installer la zone ABJ th à proximité des bennes ferraille afin de diminuer les erreurs de tri
- ✓ Pour faciliter le travail de l'opérateur de collecte lorsque le flux est stocké en conteneur, une rampe doit être mise à disposition



MÉTAUX

Le nouveau pictogramme de l'ADEME pour la benne METAUX

Que deviennent les déchets après la collecte ?



Zone réemploi sur les déchèteries

Si votre déchèterie dispose d'une zone réemploi, les Articles de Bricolage et de Jardin thermique en bon état ou réparables doivent y être aiguillés.



Les engagements contractuels

Pour la déchèterie

- ✓ Trier et conditionner les déchets selon les modalités définies
- ✓ Demander un enlèvement lorsque le seuil minimum est atteint (400kg ou 8 UM)
- ✓ Mettre à disposition une rampe si les déchets sont stockés en conteneur
- ✓ Protéger les contenants du vol et des dégradations
- ✓ Renseigner les documents administratifs lors des enlèvements (bon de commande)

Pour Ecologic

- ✓ Assurer la prestation d'enlèvement dans le délai de 3 jours ouvrés après réception de la demande
- ✓ Garantir que les ABJth sont traités conformément à la réglementation
- ✓ Rendre compte des tonnages collectés

Vos contacts

Pour les **demandes opérationnelles ponctuelles**
(retard de collecte, manque de contenants...)



pilote-asl-abjth@ecologic-france.com



01 30 57 79 27



Ticket incident sur l'**extranet fusion** :
<https://operation.ecologic-extranet.com>



15 avenue du centre
78280 Guyancourt
www.ecologic-france.com

EcoLogic

EcoLogic